

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00472

Numéro SIREN : 524 969 268

Nom ou dénomination : 101 COULEURS ET PLUS

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2019 sous le numéro de dépôt 4681

Greffé du tribunal de commerce de COMPIEGNE



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 03/04/2019

Numéro de dépôt : 2019/4681

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Transfert du siège social
Modification(s) statutaire(s)

Déposant :

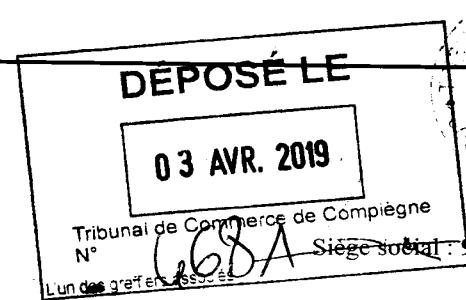
Nom/dénomination : 101 COULEURS ET PLUS

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 524 969 268

N° gestion : 2019 B 00472





SOCIÉTÉ 101 COULEURS ET PLUS

Société à responsabilité limitée
au capital de **Deux mille euros**

Bis Boulevard Pierre Mendès France – 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES

R.C.S. : MEAUX 524 969 268

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 DECEMBRE 2018.

L'an deux mille dix-huit, et le trente et un décembre à quatorze heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS :

*Monsieur **PAZAT Franck**, Gérant-associé
propriétaire de **Deux cents** parts, ci

200 PARTS

SOIT TOTAL DES PARTS PRESENTES OU
REPRESENTEES : **deux cents** parts, ci
sur les **deux cents** parts composant le capital social.

200 PARTS

Monsieur PAZAT Franck préside la séance en qualité de gérant-associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- les pouvoirs des associés représentés ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social,
- Changement de l'adresse du gérant,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

F.P.



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance décide de transférer le siège social de 9 Bis, Boulevard Pierre Mendès France 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES, à 19 Bis Rue de Meaux 60890 MAREUIL-SUR-OURCQ, à compter du 31 décembre 2018.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé à :

19 Bis Rue de Meaux
60890 MAREUIL-SUR-OURCQ (Oise)

Il peut être transféré par décision de l'associé unique. »

Le reste de l'article inchangé.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, prend acte du changement d'adresse de la gérance à compter du 31 décembre 2018 du 9 Bis, Boulevard Pierre Mendès France 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES, à 19 Bis Rue de Meaux 60890 MAREUIL-SUR-OURCQ.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par tous les associés présents et par les mandataires des associés représentés.

Le gérant



L'associée



Greffé du tribunal de commerce de COMPIEGNE



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 03/04/2019

Numéro de dépôt : 2019/4681

Type d'acte : Liste des sièges sociaux antérieurs

Déposant :

Nom/dénomination : 101 COULEURS ET PLUS

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 524 969 268

N° gestion : 2019 B 00472



LISTE DES SIÈGES SOCIAUX ANTÉRIEURS

101 COULEURS ET PLUS

(Article 53 du décret du 30 mai 1984)

Le soussigné:

PAZAT Franck

demeurant

19 Bis, Rue de Meaux 60890 MAREUIL-SUR-OURCQ

Agissant en qualité de Gérant de l'eurl

101 COULEURS ET PLUS

EURL au capital de 2 000 Euros

**Siège social : 19 Bis, Rue de Meaux
60890 MAREUIL-SUR-OURCQ**

R.C.S. : COMPIEGNE 524 969 268

Déclare, conformément aux dispositions de l'article 53 du décret du 30 mai 1984 :

Que les sièges sociaux antérieurs ont été les suivants :

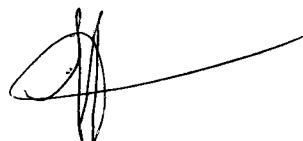
BUSSY-SAINT-GEORGES - 77600

9 Bis Boulevard Pierre Mendès France

**MAREUIL-SUR-OURCQ
« à compter du 31/12/2018 »**

19 Bis Rue de Meaux

A Mareuil-sur-Ourcq,
Le 31 décembre 2018.



Greffé du tribunal de commerce de COMPIEGNE



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 03/04/2019

Numéro de dépôt : 2019/4681

Type d'acte : Statuts mis à jour

Déposant :

Nom/dénomination : 101 COULEURS ET PLUS

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 524 969 268

N° gestion : 2019 B 00472



101 COULEURS ET PLUS

Société à responsabilité limitée au capital de **Deux Mille euros**

Siège social : **19 Bis Rue de Meaux – 60890 MAREUIL SUR OURCQ**

R.C.S. : COMPIEGNE 524 969 268

**STATUTS MIS A JOUR SUITE
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 DECEMBRE 2018.**

Copie certifiée conforme
Le gérant

M. Franck PAZAT



101 COULEURS ET PLUS

Société à responsabilité limitée au capital de **Deux Mille euros**
Siège social : **19 Bis Rue de Meaux – 60890 MAREUIL SUR OURCQ**
R.C.S. : COMPIEGNE 524 969 268

Le soussigné :

Monsieur Franck PAZAT

Né le 04 Septembre 1966 à PARIS, de nationalité française,
Demeurant à : MAREUIL SUR OURCQ, rue de Meaux, n°19 bis

a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

Article 1^{er} : Forme

La société est à responsabilité limitée.

Article 2 : Objet

La société a pour objet :

Peinture, parquets, achats et revente de produits et articles en rapport avec la décoration, et toutes activités ayant rapport avec le conseil, la création et la réalisation dans l'agencement et l'aménagement pour l'amélioration de l'habitat en intérieur et en extérieur. Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 3 : Dénomination

Sa dénomination sociale est : 101 couleurs et plus

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « société à responsabilité limitée » ou des initiales « EURL » et de l'énonciation du capital social.

Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé à :

19 bis, rue de Meaux – 60890 MAREUIL SUR OURCQ

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

Article 5 : Durée

La société à une durée de quatre vingt dix neuf (99) années, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 : Apports

Apports en numéraire :

M. Franck PAZAT apporte et verse à la société une somme totale de 200.00 Euros
La somme totale versée, soit, 2000.00 Euros.

1/2



a été déposée le 08 Septembre 2010

au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à :

~~BRED Banque Populaire~~

Agence de Serris

Place de Toscane

77700 Serris

Article 7 : Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de : 2000,00 Euros

Il est divisé en 200 parts de 10,00 Euros chacune, intégralement libérées.

Article 8 : Gérance

La société est gérée par son associé unique, M. Franck PAZAT

Article 9 : Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10 : Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 01/10/2010 et finit le 30/09/2011

Par exception, le premier exercice débutera le 15/10/2010 pour se terminer le 30/09/2011

Article 11 : Comptes sociaux

Le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Article 12 : Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Article 13 : Frais/formalités de publicité

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à Coupvray, le 7 septembre 2010

En 2 exemplaires.

Signature de l'associé

2/2

